



Centre de ressources
interrégional alpin sur
la pluriactivité et le
travail saisonnier

Dans ce numéro :

- ✂ En bref...
- ✂ Edito
- ✂ **Bilan positif pour la maison des saisonniers de Tignes (73)**
- ✂ **Ouverture d'une nouvelle structure d'accueil des saisonniers en Haute Savoie**
- ✂ **Le secteur sportif se mobilise autour de la formation**
- ✂ **Journées de réflexion autour de la formation et de l'emploi dans le secteur du tourisme rural**
- ✂ **Le « guide des pluriactifs et des saisonniers 2003-2004 » est sorti !**
- ✂ **Les avancées législatives concernant la pension retraite des exploitants agricoles pluriactifs**
- ✂ **Des conditions de vie précisées pour les travailleurs saisonniers agricoles en résidence mobile**
- ✂ **Forum alpin sur la pluriactivité et le travail saisonnier**
- ✂ **AGENDA**

Les pluriactualités!



En bref...

L'emploi saisonnier agricole et l'immigration

Le Conseil Economique et Social relève que compte tenu des évolutions démographiques et économiques, des secteurs de plus en plus nombreux comme les travaux saisonniers agricoles, pourraient être touchés dans les prochaines années par un manque de personnel. Ces secteurs ont de plus en plus recours à la main d'œuvre étrangère en raison de la désaffection des jeunes pour les emplois peu qualifiés.

Le CES préconise donc de faciliter le travail des étrangers en proposant notamment que les immigrants soient autorisés à venir en France non plus à condition de détenir une offre d'emploi mais simplement pour rechercher du travail.

Source : Semaine Sociale Lamy n°1142, 7/11/03

Les conditions de travail des saisonniers menacées par un arrêt de Cour d'appel

Le 7 mai 2003, la Cour d'appel de Chambéry a décidé, en application d'une directive européenne, que les contrats des salariés saisonniers détachés régulièrement à l'étranger sont régis par le droit applicable dans le pays de l'employeur.

Dans cette affaire, la Société britannique en cause avait été condamnée par un premier jugement pour exécution d'un travail dissimulé et de plusieurs irrégularités liées aux contrats de travail. Ce jugement, motivé par l'application du droit français, a donc, pour cette raison, été annulé.

Selon Christian JUVAUX de la Bourse Européenne Emploi et Formation du Tourisme, cet arrêt risque d'entraîner des conséquences néfastes pour les travailleurs saisonniers. En effet, les salariés saisonniers risquent d'être embauchés par des multinationales aux conditions sociales les plus faibles, ce qui peut conduire les sociétés françaises à de grandes difficultés de recrutement du fait de cette nouvelle concurrence.

Affaire à suivre...

Source : En ligne, n°92

Vos Pluriactualités par e-mail !

Envoyez un message sur messages@peripl.org en précisant la structure que vous représentez, votre nom et votre adresse électronique.



Bilan positif pour la maison des saisonniers de Tignes

Edito

Difficulté d'accès aux dispositifs, inadéquation des calendriers aux périodes de disponibilité, tracasseries administratives sont les qualificatifs associés depuis de nombreuses années à la formation des pluriactifs et des travailleurs saisonniers.

Bien sûr, les organismes de formation initiale ont réalisé des efforts remarquables en matière de formation biquilifiante. L'existence de ces formations a le mérite de faire prendre conscience aux jeunes et à leur famille qu'il est possible et normal d'exercer plusieurs activités professionnelles pour se procurer des revenus ; et même si les "biquilifiés" n'exerceront pas toujours les deux métiers pour lesquels ils ont été formés.

De nombreuses propositions d'adaptation de la réglementation ont pourtant été formulées par de multiples organisations : délai entre la fin d'une période de travail et le début de la formation, délai d'instruction des dossiers, durée du travail ouvrant des droits à formation, cumul d'une activité et d'une formation, etc. Quand allons-nous vraiment avancer dans la mise en place des solutions ? Car pendant ce temps, les professionnels se plaignent toujours de pénurie de main-d'œuvre qualifiée.

Pourquoi est-ce toujours si lent, si difficile, si désespérant ?

Ch. G

Julien MEJEAN, chargé de mission à la maison des saisonniers (MDS), a rendu le rapport d'activité de la structure pour la saison 2002-2003. La mise en place de ces structures d'accompagnement est le signe d'une prise de conscience des acteurs institutionnels et professionnels de l'enjeu que représentent les conditions d'accueil et de vie des travailleurs saisonniers.

La maison des saisonniers de Tignes regroupe divers partenaires comme l'ANPE pour l'emploi, la DDTEFP pour l'information sur le droit du travail, l'AFPA pour la formation, le Centre Polyvalent d'Action Social pour le suivi social.

La MDS de Tignes a assuré des permanences adaptées aux horaires de travail saisonniers notamment en restant ouverte jusqu'à 21 heures. Elle a pour première mission d'accueillir et d'informer les personnes travaillant ou à la recherche d'un emploi sur la commune. Pour cela, elle dispose de nombreuses documentations sur le droit du travail, la prévention sanitaire et sociale, la formation, le logement et un guide des saisonniers.

En début de saison, elle a accueilli une permanence de l'ANPE pour recevoir, orienter et accompagner les demandeurs d'emploi. Par exemple, plus de 120 CV ont été faits et répertoriés dans les fichiers informatiques. Cela permettra aux saisonniers de les réactualiser en fin de saison. Julien Méjean fait remarquer qu'il serait utile qu'il y ait une permanence toute l'année puisqu'il offre un service de proximité tant pour les saisonniers que pour les employeurs. Une assistante sociale tient également une permanence chaque semaine pour s'occuper des questions relatives au logement, à l'aide sociale...

La MDS intervient souvent en tant que médiatrice dans des conflits entre employeurs et salariés, mais elle est avant tout un lieu d'informations.

En 1999, la commune s'est dotée d'un système de formation à distance qui permet aux travailleurs saisonniers d'accéder plus facilement à la formation. La MDS est équipée de 5 postes informatiques reliés à Internet et d'un poste de visioconférence. Ce service est très utilisé.

La commune de Tignes a notamment comme projet pour les saisons à venir, par l'intermédiaire de la MDS, de mettre en place des entretiens d'orientation à distance en partenariat avec la MIFE, de créer une carte pour l'amélioration des conditions de vie en station, et de rénover les locaux de la MDS.

Les sept MDS de Savoie sont réunies dans un groupe de travail coordonné par le comité de bassin d'emploi d'Albertville. Ce groupe est un lieu d'échange et d'impulsion pour de nouvelles actions. Il permet aux structures d'avancer ensemble, de fonctionner en réseau et d'être mieux reconnues sur le territoire. Parallèlement le groupe de travail « santé et conditions de vie des saisonniers » réuni par la Mutualité de Savoie permet aux acteurs de la santé, du travail, de l'accueil des travailleurs saisonniers de se rencontrer et d'impulser des actions à l'échelle des 2 Savoie.

Source : Maison des saisonniers de Tignes

Ouverture d'une nouvelle structure d'accueil des saisonniers en Haute Savoie

Le Chablais s'organise pour mieux accueillir ses saisonniers. Une cellule d'accueil des saisonniers s'est ouverte pour favoriser l'intégration et l'information des saisonniers du Chablais. Conscients que ces travailleurs sont une clef du développement touristique de la région, les élus et les socioprofessionnels ont décidé de mettre en place un lieu où les nouveaux arrivants pourront trouver toutes les informations nécessaires concernant le logement, le transport, la santé, les droits sociaux, l'emploi et la formation.

Cette action a été mise en œuvre par l'antenne Chablais du groupement d'employeurs de l'hôtellerie et de la restauration pour une durée de 3 ans dans le cadre du contrat de développement régional.

Les points d'accueil sont ouverts de 14h à 18h30 les mardi et vendredi à Châtel (maison châtelaine), le mardi aux Gets (la Colombière) et les lundi, mercredi, jeudi et vendredi à Morzine (rte du palais des sports).

Contacts : Pierre Eric PETITGONNET 06 70 31 26 56, pep.celluleaccueil@wanadoo.fr

Eliane PERRICHET 06 83 89 42 51, celluleaccueil.morzine@wanadoo.fr

Pour publier un article dans la lettre d'information les « Pluriactualités » contactez Miryam Blanchon
au 04 50 67 57 05 ou par e-mail : messages@peripl.org

Le secteur sportif se mobilise autour de la formation

Suite à une étude (Contrat d'Etudes Prospectives) sur les métiers du sport, les pouvoirs publics (Ministère des sports) et les différentes structures professionnelles se sont réunies le 22 octobre à Voiron (38) pour réfléchir autour de 4 thèmes : le développement économique du secteur des activités physiques et sportives (APS), la formation des futurs professionnels du secteur, le développement des compétences des actifs du secteur, et l'observation permanente de l'économie du secteur, de ses métiers et des formations.

A l'issue de cette journée d'échanges et de propositions, des objectifs d'actions étaient retenus et inscrits dans un contrat d'objectifs signé entre les partenaires du secteur, l'Etat et la région Rhône Alpes.

Les échanges ont fait émerger de nombreux problèmes notamment pour ceux qui exercent plusieurs activités comme les saisonniers et les guides qui n'ont pas accès à la formation par manque de disponibilité. En effet, les rythmes de formation ne sont pas adaptés aux professionnels du sport et du tourisme qui ne trouvent pas d'offre de formation entre les "coups de bourres" ou en dehors de leurs horaires de travail. De plus, les saisonniers n'ont pas un chiffre d'affaires suffisant pour cotiser et avoir un retour de financement suffisant pour la formation.

Les pluriactifs cotisent à plusieurs organismes s'ils sont sous statuts différents et ne savent souvent pas qui financera telle ou telle formation. L'information sur la formation est diffuse. Les professionnels ont besoin d'une formation tout au long de la vie sur toutes les activités qu'ils exercent.

Tous ces échanges ont abouti à plusieurs propositions à intégrer dans le contrat d'objectifs :

- ? diversifier les méthodes et les rythmes de formation
- ? développer les formations biquifiantes ou pluriquifiantes
- ? développer des formations de dirigeants, de travailleurs indépendants responsables d'activité
- ? développer les nouvelles technologies d'information et de communication, le e-learning, etc.

Le groupe de travail sur la question du développement des actifs du secteur des APS a proposé de se réunir de nouveau afin d'approfondir et de réfléchir sur les objectifs et les moyens à mettre en œuvre pour répondre aux propositions émises lors de cette journée.

Journées de réflexion autour de la formation et de l'emploi dans le secteur du tourisme rural

Les acteurs et professionnels du tourisme rural se sont réunis fin août à Sainte-Croix (Suisse) et aux Fourgs (39) pour la 13^{ème} université d'été du tourisme rural. Ces rencontres ont permis aux professionnels de la formation et de l'emploi, aux institutionnels et chercheurs d'échanger sur les problèmes rencontrés sur le terrain et sur les solutions qui y sont apportées ou qui devraient y être apportées. Des mini conférences ont permis d'échanger sur des expériences existantes ; création dans le Vaucluse d'un groupement de professionnels des loisirs de pleine nature, AGARRUS, qui réunit 7 brevets d'Etat d'activités sportives et qui a pour objectifs de favoriser le développement touristique et d'organiser le travail et l'offre des professionnels ; accompagnement des créateurs d'activités en milieu rural par le réseau Peuple et Culture ; démarche de validation des acquis de l'expérience dans trois VVF en région PACA, etc. Des échanges ont eu lieu sur la saisonnalité et la diversification des activités pour la création d'emplois à l'année à travers différentes activités sportives. La découverte d'initiatives locales : station de ski de Métabief, société d'activités sportives de pleine nature (parcours aventure en forêt), organisation d'une manifestation internationale "la Transjurassienne", a permis des échanges sur les besoins des professionnels qui exercent plusieurs activités selon un rythme saisonnier. Il en est notamment ressorti qu'il fallait adapter la formation à leur rythme de travail et à l'évolution de leurs propres activités.

Les actes de cette université sont attendus d'ici la fin de l'année.

Plus d'informations : www.source.asso.fr

Le « Guide des Pluriactifs et des Saisonniers 2003-2004 » est sorti !

La quatrième édition nationale du Guide des Pluriactifs et des Saisonniers, réalisé par l'ADECOHD, vient de paraître. Ce Guide se présente sous la forme d'un classeur qui traite de l'ensemble des problèmes que rencontrent les pluriactifs et les saisonniers (protection sociale, fiscalité, contrat de travail, indemnisation du chômage, formation continue, création d'entreprise, logement, médecine du travail, représentation du personnel, etc.). Disponible à compter du 15 novembre 2003, il est mis en vente au prix de 10 euros l'unité. Une mise à jour est disponible à partir de 5 euros pour les versions antérieures.

Ce guide est destiné non seulement aux pluriactifs et saisonniers mais aussi à leurs interlocuteurs.

Pour en savoir plus et commander, contacter l'ADECOHD (Association pour le Développement Economique de la Haute-Durance) à Briançon (05). Tél : 04 92 25 54 90 Fax : 04 92 25 54 99 – adecoht@wanadoo.fr

Directeur de Publication : Jean-Marc Cross - 97 A, avenue de Genève, 74000 ANNECY.
Rédaction : Miryam Blanchon, Laurence Chappaz, Christian Gilquin,

Imprimé par SEA 74 / PERIPL, 97 A, avenue de Genève, 74000 ANNECY

ISSN : 1634-8079 - Diffusion moyenne : 700 exemplaires – Périodicité mensuelle - Première publication : janvier 2002 - Dépôt Légal : à parution - Marque déposée



Centre de ressources
interrégional alpin sur
la pluriactivité et le
travail saisonnier



PERIPL

97 A, avenue de Genève
74000 ANNECY

Téléphone : 04 50 67 57 05

Télécopie : 04 50 67 36 98

Messagerie : messages@peripl.org

Les avancées législatives concernant la pension retraite des exploitants agricoles pluriactifs

En matière d'assurance vieillesse, les personnes pluriactives sont celles qui exercent simultanément une activité non salariée agricole et une activité non agricole salariée ou non. Le service de la pension de retraite pour ces personnes était jusqu'à présent subordonné à la cessation des deux activités.

Désormais, depuis la loi portant réforme des retraites d'août 2003, s'agissant des personnes " pluriactives ", le service de la pension de retraite ne sera plus subordonné qu'à la seule condition de la cessation de l'activité salariée non agricole.

Pour plus de renseignement : voir l'article 103 de la loi, l'article L. 732-39 du Code rural

Source : www.droitzoom.fr

AGENDA

Novembre

☞ **lundi 24**

Soirée de réflexion sur la pluriactivité en Sud-Ardèche (07)

☞ **mardi 25**

Annulation des "premières rencontres régionales des GE et GEI Q »

Décembre

☞ **vendredi 5**

Forum alpin sur la pluriactivité et le travail saisonnier à Briançon (05)

☞ **jeudi 11**

Groupe de travail « santé et conditions de vie des saisonniers », à 14h30 à Conflans (Albertville, 73)

Des conditions de vie précisées pour les travailleurs saisonniers agricoles en résidence mobile

Les conditions d'hygiène, de sécurité et de confort des résidences mobiles des travailleurs saisonniers ont été fixées par décret afin d'améliorer leurs lieux de vie. Ces normes s'appliquent spécifiquement aux travailleurs qui sont embauchés sous CDD et hébergés en résidences mobiles ou démontables par leur employeur.

Les logements doivent avoir une hauteur sous plafond d'au moins deux mètres. Ils doivent être équipés de fenêtres, être étanches et sans danger. Les travailleurs doivent avoir accès à l'eau potable, à une salle d'eau aménagée, etc. Cette précision des conditions de logement des travailleurs saisonniers est une avancée importante, cependant elle ne concerne que les travailleurs saisonniers agricoles. Le manque de logement ou l'accès à des logements plus que vétustes sont des problèmes de fond pour l'ensemble des travailleurs saisonniers. Souhaitons que la prise en compte des conditions de vie des travailleurs agricoles soit étendue aux autres secteurs d'activités saisonnières.

Pour plus d'information, décret n°2003-937 du 30 septembre relatif à l'hébergement en résidence mobile ou démontable des travailleurs saisonniers agricoles.

Forum alpin sur la pluriactivité et le travail saisonnier

La 4^{ème} rencontre nationale des saisonniers, des pluriactifs et de leurs partenaires aura lieu à Briançon le 5 décembre 2003.

Les participants échangeront autour de trois thèmes :

- ☞ Capitalisation des rencontres d'Andorre et de Quimper
- ☞ Synthèse d'une année de travaux sur l'actualisation de la législation
- ☞ Les avancées concrètes en matière de logement des saisonniers, de guichet unique et de caisse pivot pour la protection sociale et de maîtrise des complémentarités saisonnières.

Renseignements et inscriptions auprès de l'ADECOHD

**Consultez régulièrement les News sur
www.peripl.org**